République de Guinée
Travail-Justice-Solidarité

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

CENTRE NATIONAL DE GESTION DES CATASTROPHES ET DES URGENCES ENVIRONNEMENTALES
- CENAGCUE -

PLAN STRATEGIQUE CENAGCUE 2024 - 2030

Guinée

PLAN
STRATEGIQUE
CENAGCUE
2024 - 2030

SOMMAIRE

ACRONYMES **7**

I. INTRODUCTION **9**

II. CONTEXTE ET PRESENTATION DU CENAGCUE **10**

2.1. CONTEXTE 10

2.2. PRÉSENTATION DU CENAGCUE 11

III. RESULTATS DE L'ANALYSE AFOM, DEFIS ET PRIORITES **12**

3.1. PERCEPTION DU PERSONNEL SUR LE CENAGCUE (OUTILS AFOM) 12

1.2. DÉFIS MAJEURS DU CENAGCUE 13

1.3. PRIORITÉS IDENTIFIÉES 13

IV. OPTIONS ET AXES STRATEGIQUES **14**

4.1. VISION 14

4.2. MISSION 14

4.3. OBJECTIFS STRATÉGIQUES 14

4.4. PRINCIPAUX AXES STRATÉGIQUES 14

4.4.1. Renforcement des capacités techniques et institutionnelles des acteurs en charge de la gestion des catastrophes et urgences **14**

4.4.1.1. Objectif 1 : Renforcer les capacités techniques et institutionnelles des acteurs en charge de la gestion des catastrophes et urgences 14

4.4.1.1.1. Résultat 1-1 : Capacités techniques et compétences du personnel améliorées ***14***

4.4.1.2. Résultat 1.2 : **14**

4.4.2. Amélioration de la coordination, du suivi-évaluation et de la recherche **15**

4.4.2.3. Objectif 2 : Améliorer le système de Coordination, de suivi-évaluation et de recherche **15**

4.4.2.4. Résultat 2-1 : Interventions des acteurs en charge de gestion des catastrophes et urgences mieux coordonnées et suivies **15**

4.4.3.5. Résultat 2-2 : Des connaissances et bonnes pratiques dans la mise en œuvre des initiatives capitalisées et disséminées 15

4.4.3. Amélioration des connaissances et de la compréhension des populations sur les risques de catastrophe et leurs impacts sur le développement socioéconomique du pays. **15**

4.4.3.1. Objectif 3 : Renforcer la résilience de la population face aux risques de catastrophe d'ici à 2030. ..... **15**

4.4.3.2. Résultat 3 -1 : Connaissances, attitudes et pratiques des populations faces aux risques de catastrophe accrues **15**

4.4.3.3. Résultat 3-2 : Gouvernance et cadre institutionnel pour la gestion des risques de catastrophe renforcés au niveau local. 16

4.4.4. Accroissement des investissements dans la Réduction des Risques de Catastrophe 16

4.4.4.1. Objectif 4 : 16

4.4.4.2. Résultat 4 : Environnement de développement durable rendu favorable à la RRC dans le pays. 16

4.4.5. Renforcement des capacités des communautés à répondre efficacement aux catastrophes. 17

4.4.5.1. Objectif 5 : 17

4.4.6. Promotion des recherches et études sur les risques de catastrophes et urgences environnementales 17

4.4.6.1. Développer les travaux de recherches et d'études sur les questions de catastrophes et urgences environnementales 17

4.4.7. Intégration des questions de catastrophes et urgences environnementales dans les programmes d'éducation et de développement 17

V. APPROCHE DE MISE EN ŒUVRE 18

5.1. PARTENARIAT ET COOPÉRATION INTERNATIONALE (PUBLIC ET PRIVÉ) 18

5.2. APPROPRIATION ET RENFORCEMENT DE CAPACITÉS 18

5.3. MOBILISATION DES RESSOURCES 18

5.4. PLAIDOYER & COMMUNICATION 19

5.5. GENRE & INCLUSION / GENRE & DIVERSITÉ 19

VI. DISPOSITIF ORGANISATIONNEL 20

VII. CADRE DE SUIVI-EVALUATION-RECHERCHE 21

VIII. BESOINS DES RESSOURCES FINANCIERES (EN EURO) 23

IX. HYPOTHESES DE MISE EN ŒUVRE 25

CONCLUSION 26

ACRONYMES

AFOM	Atouts Faiblesses Opportunités et Menaces
AGEE	Agence
ANAM	Agence de Navigation Maritime
ANIES	Agence Nationale d'Inclusion Economique et Sociale
BSD	Bureau de Stratégie et Développement
CAS	Cadre d'Action de Sendai
CEDEAO	Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CER	Centre d'Etudes et de Recherche en Environnement
CILLS	Comité Inter-état de Lutte contre la Sécheresse au Sahel
CENAGCUE	Centre National de Gestion des Catastrophes et des Urgences Environnementales
CREVADE	Centre de Recherches Environnementales et de Valorisation des Déchets
CoPIA	Comité Permanent Inter Agence
CERESCOR	Centre de Recherche Scientifique de Conakry
CRG	Croix Rouge Guinéen
CRS	Catholic
CNT	Conseil National de la Transition
DATU	Ministère de la Ville et l'Aménagement du
DNAS	Direction Nationale de l'Action Sociale
DNH	Direction Nationale de l'Hydraulique
ANM	Agence Nationale de la Météorologie
DNPA	Direction Nationale de la Pêche et de l'Aquaculture
DGPC	Direction Générale de la Protection Civile
DNPFG	Direction Nationale de la Promotion Féminine et du Genre
DPEEF	Direction Préfectorale de l'Environnement, des Eaux et Forêts
ER	Emergency
FEGEDEG	Fédération des Gestionnaires des Déchets de Guinée
FCP	Fonds de Consolidation de la Paix
FDIS	Fonds de Développement Social et de l'Indigence

GRC	Gestion des Risques de catastrophe
MASPFE	Ministère de l'Action sociale, de la Promotion Féminine et de la Protection l'Enfance
MATD	Ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation
ME	Ministère de l'Environnement
MVE	Maladie à Virus Ebola
OSC	Organisation de la Société Civile
ODD	Objectifs de Développement Durable
ONG	Organisation Non Gouvernementale
PDL	Plan de Développement Local
PNDES	Plan National de Développement Economique et Social
PNGRC	Politique Nationale de Gestion des Risques et des catastrophes
PRI	Programme de Référence Intérimaire
RRC	Réduction des Risques de Catastrophe
SAP	Système d'Alerte Précoce
SIPA	Système d'Information sur les Produits Agricoles en Guinée
SNRRC	Stratégie Nationale de Réduction des Risques de Catastrophe
SNU	Système des Nations Unies
UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance

I. INTRODUCTION

Face à la recrudescence des catastrophes et urgences environnementales et humanitaires qui ont affecté plusieurs secteurs d'activités en Guinée, la problématique de prévention et gestion des catastrophes est classée aussi les prioritaires de la Guinée.

Pour faciliter l'intégration des questions des risques de catastrophes dans les programmes de développement, des politiques et stratégies nationales ; une évaluation des capacités des acteurs en charge de la gestion des risques de catastrophes et urgences a été faite en 2016.

Les résultats de cette évaluation ont permis d'élaborer à la même année, une politique nationale de gestion des risques et de catastrophes (PNGRC) et d'une stratégie nationale de réduction des risques de catastrophe (SNRRC). Grâce à cette politique, la Guinée s'est dotée d'une stratégie nationale de réduction des risques de catastrophes (2019- 2023), cette stratégie qui devrait aider à mieux construire les objectifs sectoriels de prévention et gestion des catastrophes d'une part, et d'autre part à mieux coordonner les interventions au niveau national.

Avec les nouvelles orientations politiques au niveau nationale et mondiale, la prise en compte des axes stratégiques du programme de réformes intérimaires (PRI 2023-2025), des recommandations du rapport d'évaluation à mi parcourt du cadre de Sendai et les nouvelles dispositions et démarches mondiales, la Guinée doit disposer d'une stratégie qui prendra en compte ces différents éléments.

Ce qui nécessite l'actualisation de la stratégie nationale des risques de catastrophes pour la période 2024- 2030 ; le présent Plan Stratégique est le fruit d'une collaboration fructueuse entre le Centre National de Gestion des Catastrophes et des Urgences Environnementales (CENAGCUE) et ses partenaires techniques et financiers, avec l'appui technique et financier de l'UNICEF en Guinée.

Pour l'actualisation de cette stratégie, le centre national de gestion des catastrophes et des urgences environnementales (CENAGCUE) a été sollicité, à travers le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MEDD), un appui financier de l'UNICEF pour le recrutement d'un consultant national afin conduire le processus d'élaboration de son plan stratégique actualisé pour la période de 2024-2030.

Ce Plan est le résultat d'une consultation participative et inclusive impliquant les principaux acteurs du secteur constitués de représentants des structures gouvernementales, du secteur privé, des organisations non gouvernementales ainsi que des partenaires au développement.

L'approche a consisté à prendre contact avec les parties prenantes, les structures et acteurs cités ci-dessus, des entretiens semi-structurés, des débats constructifs autour des actions déjà menées, les difficultés rencontrées, les leçons apprises ainsi que les défis majeurs auxquels le CENAGCUE et les autres acteurs sont confrontés.

La démarche a consisté également à faire des réunions au sein d'un comité technique mis en place pour orienter et appuyer techniquement le processus d'actualisation de la stratégie ; ces réunions ont permis de faire participer les structures concernées. Ce qui a permis la collecte, le traitement, l'analyse de ces données et la construction des objectifs et actions stratégiques pour la période de 2024-2030 ●

II. CONTEXTE ET PRESENTATION DU CENAGCUE

2.1. CONTEXTE

Le Centre National de Gestion des Catastrophes et des Urgences Environnementales (CENAGCUE) qui est le point focal du Cadre de Sendai, a été établi par l'Arrêté A/2005/03591/ ME/CAB sous l'autorité du Ministère de l'Environnement, des Eaux et des Forêts).

En 2017, un nouvel Arrêté No 2017/1803/ MEEF/CAB de redéfinition de sa mission a été pris. Conformément à ce dernier, le CENAGCUE a pour mission la ***mise en œuvre de la politique du Gouvernement en matière de prévention et de gestion des catastrophes et des urgences environnementales et d'en assurer le suivi***.

Le Centre National de Gestion des Catastrophes et des Urgences Environnementales (CENAGCUE) a un mandat de coordination non seulement des activités de prévention, mais aussi des activités de catastrophes et des urgences environnementales, à savoir :

De coordonner la prévention et la gestion de toutes les situations de catastrophes et des urgences environnementales d'origine naturelle ou anthropique ;

D'assurer la coordination de l'élaboration et de la mise en œuvre des plans sectoriels de prévention et de gestion des catastrophes.

Une des responsabilités du CENAGCUE porte sur l'identification des risques, à savoir de veiller à l'identification des zones à risques naturels, d'épidémies, épizooties, et de participer à l'évaluation des pertes, dégâts et besoins d'urgence suite aux catastrophes. Ses attributions portant sur la prévention des risques incluent notamment l'élaboration des stratégies de prévention et de gestion des catastrophes et urgences environnementales.

Le CENAGCUE a des compétences dans le domaine du développement des capacités et de la sensibilisation à travers les fonctions de :

- *Renforcement des capacités techniques des cadres en gestion des catastrophes naturelles et anthropiques ;*
- *Diffusion des informations permettant aux décideurs et au public de comprendre les aléas dus aux catastrophes et urgences environnementales auxquels le pays est confronté ;*
- *Organisation des séances de sensibilisation du public ;*
- *Mobilisation des ressources nécessaires pour le Fonds de Secours d'Urgence.*

Pour assurer sa mission et de ses attributions, le CENAGCUE est confronté aux difficultés techniques, logistiques et financières, après plusieurs années de sa création, le CENAGCUE dispose pas encore de personnel suffisant permettant d'accomplir sa mission avec efficacité.

Les représentants du CGCUE à l'intérieur du pays ne sont majoritairement nouveaux et ne sont pas suffisamment outillés pour mener bien leur mission, des difficultés de coordination au niveau local et le manque de moyen pour des missions de terrain.

Pour le moment, il s'appuie sur les agents des Directions Préfectorales et régionales de l'Environnement et du Développement Durable (MEDD), des Eaux et Forêts (DPEEF) pour le suivi des actions sur le terrain et la remontée des informations.

Le CENAGCUE est rattaché au MEEF et ne dispose pas d'une autonomie financière.

Son service administratif et financier n'est pas opérationnel par manque de personnel, son budget ainsi que ses opérations sont intégrés dans le dispositif de fonctionnement du Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MEDD), ce qui limite sa prise de décision et la réalis ation de certaines activités inscrites dans ses programmes annuels de travail.

La situation actuelle des problématiques climatiques nécessite une autonomisation du CENAGCUE ; devant certaines situations catastrophiques et des urgences environnementales, ce qui lui permettra de répondre de manière efficace et proactive à sa mission en temps réel.

Le CENAGCUE entretient des relations avec l'ensemble des acteurs nationaux, les organisations et institutions nationales et internationales impliquées dans la réduction des risques de catastrophe en Guinée.

Pour faire face au dysfonctionnement actuel et donner une nouvelle dynamique au CENAGCUE, il est nécessaire de faire une analyse profonde et de proposer un plan de mise en œuvre de la stratégie nationale de réduction des risques de catastrophes.

2.2. PRÉSENTATION DU CENAGCUE

Le Centre National de Gestion des Catastrophes et des Urgences Environnementales (CENAGCUE) est une structure administrative placée sous l'autorité du Ministre de l'Environnement, des Eaux et Forêts. Il est dirigé par un Directeur Général assisté d'un Directeur Général Adjoint, tous nommés par Décret du Président de la République.

Le CENAGCUE est organisé en trois (3) départements techniques (Etudes et planification ; Prévention et Opérations d'urgence ; et Reconstruction et Réhabilitation) et un (1) service d'appui (cellule administrative et financière).

- **Le département Etudes et planification comprend trois (3) cellules :**

Inventaire et suivi des risques ; Etude et Evaluation des risques ; et Plans et schéma Directeurs d'Aménagement.

- **Le département Prévention et Opérations d'urgences comprend trois (3) cellules :**

Secours d'urgence ; Formation, Education et communication ; Opérations d'intervention.

- **Le Département de reconstruction et réhabilitation comprend également trois (3) cellules :**

Cartographie et système d'information Géographique ; Réhabilitation et Aménagement ; Reconstruction des sites

III. RESULTATS DE L'ANALYSE AFOM, DEFIS ET PRIORITES

3.1. PERCEPTION DU PERSONNEL SUR LE CENAGCUE (OUTILS AFOM)

ATOUTS / FORCES	FAIBLESSES
1. Vision partagé du centre avec tout le personnel 2. Ouverture du management à dialoguer et à assurer le leadership; 3. Partage des informations avec tout le personnel en lien avec les activités du centre; 4. Connexion Internet autonome	1. Insuffisance des textes règlementaires en matière de RRC; 2. Insuffisance du personnel compétent; 3. CENAGCUE peu connu sur le plan national; 4. Insuffisance ou manque de ressources pour le CENAGCUE 5. Cadre de travail inapproprié (localisation du bureau); 6. Peu d'initiatives de projets qui puissent occuper le personnel 7. Peu d'autonomie sur le plan administratif et financier 8. Manque des initiatives de renforcement des capacités techniques du personnel 9. Manque de stratégie de contact avec les industriels et les populations riveraines des sites à risque 10. Faible collaboration avec toutes les parties prenantes de la RRC; 11. Absence de visibilité du CENAGCUE 12. Faible capacités des acteurs clés en termes de mobilisations des ressources; 13. Manque d'équipements de transport, de communication et de cartographie
OPPORTUNITÉS	**MENACES**
1. Engagement de la CEDEAO, l'UE et de l'UEMOA à accompagner les pays dans la RRC; 2. Le PNDES prend en compte les Priorités du cadre d'Action de Sendai; 3. Existence d'une politique nationale de GRC; 4. Engagement fort du SNU et ses agences, les ONG Internationales et l'institution bi et multilatérale dans la RRC; 5. Etendue et masse critique des risques et catastrophes.	1. Instabilité politique 2. Conflits de compétences avec les autres services et agences dans le pays; 3. Lenteur dans les prises de décision administratives 4. Conflits sociaux.

1.2. DÉFIS MAJEURS DU CENAGCUE

- *Insuffisance de compétences du personnel;*
- *Inexistence d'un système de suivi- Evaluation des catastrophes (pas de base de données par exemple);*
- *Faible niveau de connaissance des risques de catastrophe par les populations;*
- *Absence de visibilité des interventions du centre;*
- *Difficulté de mobilisation des ressources pour supporter les activités, projets et programmes du centre;*
- *Peu d'initiatives de projets de développement ou de prévention des catastrophes au niveau du centre.*
- *Faible collaboration avec les autres acteurs impliqués dans la RRC.*

1.3. PRIORITÉS IDENTIFIÉES

Dans le cadre de l'actualisation de la stratégie nationale de réduction des risques de catastrophes, des échanges ont porté sur l'élaboration d'un plan stratégique de mise en œuvre de cette nouvelle stratégie au niveau du CENAGCUE.

Avec le contexte actuel et les orientations politiques et stratégiques, il est indispensable de prendre en compte des axes prioritaires ci-dessous ; pour bâtir une nouvelle dynamique et accroître la visibilité du centre nationale de gestion des catastrophes et des urgences environnementales (CENAGCUE) pour les sept (7) prochaines années (2024-2030).

Ce sont :

- *Renforcement des capacités techniques et institutionnelles du CENAGCUE*
- *Amélioration de la coordination, du suivi-évaluation et de la recherche;*
- *Renforcement des connaissances et de la compréhension des populations sur les risques de catastrophe et leurs impacts sur le développement socioéconomique du pays;*
- *Accroissement des investissements dans la réduction des risques de catastrophe;*
- *Renforcement des capacités des communautés à répondre efficacement aux catastrophes*

IV. OPTIONS ET AXES STRATEGIQUES

4.1. VISION

La vision du CENAGCUE est de parvenir à des communautés plus résilientes en matière de réduction des risques de catastrophe et de crises humanitaires d'ici de 2030.

4.2. MISSION

La mission du CENAGCUE consiste à la mise en œuvre de la Politique du Gouvernement en matière de prévention et de gestion des catastrophes et des urgences environnementales.

4.3. OBJECTIFS STRATÉGIQUES

- *Renforcer les capacités techniques et institutionnelles des acteurs en charge de la gestion des catastrophes et urgences d'ici fin 2025;*
- *Améliorer le dispositif de coordination et du suivi-évaluation et de recherche des acteurs en charge de la gestion des catastrophes et urgences d'ici 2030;*
- *Renforcer la résilience de la population face aux risques de catastrophe d'ici 2025;*
- *Rendre l'environnement favorable au développement durable d'ici 2030;*
- *Sauver les vies humaines et apporter de l'aide humanitaire aux populations en cas de catastrophe d'ici 2030.*

4.4. PRINCIPAUX AXES STRATÉGIQUES

4.4.1. Renforcement des capacités techniques et institutionnelles des acteurs en charge de la gestion des catastrophes et urgences

4.4.1.1. Objectif 1 : Renforcer les capacités techniques et institutionnelles des acteurs en charge de la gestion des catastrophes et urgences

4.4.1.1.1. Résultat 1-1: Capacités techniques et compétences du personnel améliorées

Actions clés de R1-1 :

Action 1 : Recrutement du personnel (ou restructuration du CENAGCUE/ PNRRC) ;

Action 2 : Identification et analyse des besoins de formation du personnel ;

Action 3 : Elaboration et validation du plan de formation des acteurs en charge de la gestion des catastrophes et urgences ;

Action 4 : Mise en œuvre du plan de formation du personnel des acteurs en charge de la gestion des catastrophes et urgences.

4.4.1.2. Résultat 1.2 :

Les acteurs en charge de la gestion des catastrophes et urgences mieux structurés et plus performants

Action clés de R1-2 :

Action 1 : Analyse des besoins en équipement et logistique du bureau du centre ;

Action 2 : Dotation du bureau en équipement et logistique appropriée ;

Action 3 : Formalisation des relations de partenariats techniques et financiers ;

Action 4 : Implication/participation effective du CENAGCUE/ PNRRC dans l'élaboration des plans sectoriels de prévention et de gestion des catastrophes ;

Action 5: Organisation des rencontres périodiques avec les acteurs nationaux et PTF ;

Action 6 : Participation aux rencontres nationales (groupes thématiques), sous régionales, régionales e internationales traitant des questions de prévention et de gestion des catastrophes.

4.4.2. Amélioration de la coordination, du suivi-évaluation et de la recherche

4.4.2.3. Objectif 2 : Améliorer le système de Coordination, de suivi-évaluation et de recherche

4.4.2.4. Résultat 2-1: Interventions des acteurs en charge de gestion des catastrophes et urgences mieux coordonnées et suivies

Actions clés de R2-1 :

Action 1 : Revue du cadre de suivi-évaluation et de recherche existant ;

Action 2 : Mise en place d'une base de données des risques de catastrophe ;

Action 3 : Mise en place du SAP ;

Action 4 : Mise à jour périodique de la cartographie des acteurs ainsi que les zones à risque de catastrophe ;

Action 5 : Mise en place d'un système d'information et de communication intégré sur la prévention et la gestion des catastrophes.

4.4.3.5. Résultat 2-2 : Des connaissances et bonnes pratiques dans la mise en œuvre des initiatives capitalisées et disséminées

Actions clés de R2-2 :

Action 1 : Production et diffusion des rapports de capitalisation des interventions des acteurs en charge de la gestion des catastrophes ;

Action 2 : Formulation des avis techniques préalables à l'autorisation d'implantation, d'installations et d'équipements dans les zones à risque ;

Action 3 : Edition trimestrielle d'un bulletin d'information sur les risques de catastrophes (y compris les informations du SAP).

4.4.3. Amélioration des connaissances et de la compréhension des populations sur les risques de catastrophe et leurs impacts sur le développement socioéconomique du pays.

4.4.3.1. Objectif 3 : Renforcer la résilience de la population face aux risques de catastrophe d'ici à 2030.

4.4.3.2. Résultat 3 -1: Connaissances, attitudes et pratiques des populations faces aux risques de catastrophe accrues

Action clés de R 3-1 :

Action 1 : Elaboration d'une stratégie de communication claire, cohérente et efficace sur la RRC dans le pays;

Action 2 : Organisation des campagnes de plaidoyer auprès de décideurs pour une intégration de la thématique RRC dans la planification du développement des programmes sectoriels ;

Action 3 : Sensibilisation des collectivités locales (conseils communaux et comités préfectoraux de développement) et structures décentralisées sur leur rôle dans la gestion des risques de catastrophe ;

Action 4 : Organisation des conférences et débats télévisés sur la mission, l'organisation et les interventions des acteurs en charge de la gestion des catastrophes et urgences ;

Action 5 : Célébration de la journée internationale des catastrophes et/ou environnement.

4.4.3.3. Résultat 3-2 : Gouvernance et cadre institutionnel pour la gestion des risques de catastrophe renforcés au niveau local.

Actions clés de R3-2 :

Action 1 : Formation des communautés/ collectivités sur la gestion des risques de catastrophe ;

Action 2 : Formation des médias (TV, Radios, Journaux) pour une meilleure communication sur la RRC ;

Action 3 : Développement des projets de RRC pour instaurer une culture de sécurité et de résilience à tous les niveaux ;

Action 4 : Diffusion des informations pertinentes aux décideurs et au public relatives aux risques de catastrophe et urgences environnementales auxquelles le pays est confronté (SAP).

4.4.4. Accroissement des investissements dans la Réduction des Risques de Catastrophe

4.4.4.1. Objectif 4 :

Accroître les investissements dans la réduction des risques de catastrophe

4.4.4.2. Résultat 4 : Environnement de développement durable rendu favorable à la RRC dans le pays.

Actions clés du R4 :

Action 1 : Elaboration d'une stratégie de mobilisation des ressources y compris le Fonds de Secours d'Urgence ;

Action 2 : Mobilisation et sécurisation des fonds pour une réponse communautaire ;

Action 3 : Etablissement de la cartographie des installations à risques ;

Action 4 : Appui aux collectivités à risques dans l'élaboration des plans de prévention et de réduction des risques de catastrophe ;

Action 5 : Mise en place des mécanismes de subvention des collectivités à risques pour la mise en œuvre de leurs plans d'action de RRC ;

Action 6 : Identification et délimitation des zones et infrastructures à risques de catastrophe (inondation et incendie) dans le pays ;

Action 7 : Identification des zones à risques naturels, d'épidémies, d'épizooties ;

Action 8 : Reboisement des cours d'eau ou des berges et les zones à risques ou sensible à l'inondation;

Action 9 : Protection ou Curetage des lits des cours d'eau/rivières dans les zones à risques d'inondation;

Action 10 : Elaboration des projets de réhabilitation et de reconstruction suite aux sinistres et catastrophes ;

Action 11 : Mise en œuvre des projets de réhabilitation et de reconstruction suite aux sinistres et catastrophe.

4.4.5. Renforcement des capacités des communautés à répondre efficacement aux catastrophes.

4.4.5.1. Objectif 5 :

Sauver les vies et apporter de l'aide humanitaire aux populations en cas de catastrophe.

Résultat 5 : Les communautés disposent de capacités accrues de réponses aux catastrophes

Actions clés :

Action 1 : Elaboration du plan de contingence ;

Action 2 : Organisation des exercices de simulation pour les secours d'urgences ;

Action 3 : Mobilisation et sécurisation des fonds pour une réponse surtout au niveau communautaire.

4.4.6. Promotion des recherches et études sur les risques de catastrophes et urgences environnementales

4.4.6.1. Développer les travaux de recherches et d'études sur les questions de catastrophes et urgences environnementales

Action 1 : Recevoir des stagiaires pour traiter les thèmes de mémoires
Action 2 : Recevoir les bénévoles et volontaires pour les travaux de recherches et études

4.4.7. Intégration des questions de catastrophes et urgences environnementales dans les programmes d'éducation et de développement

Action 1 : Elaboration d'un manuel d'éducation écologique

Action 2 : Elaboration d'un programme d'éducation sur la gestion des catastrophes, des urgences environnementales et humanitaire

Action 3 : Intégration de la gestion des catastrophes et urgences dans les programmes d'enseignement scolaires

Action 4 : Lancement des programmes de formation pos-universitaires sur la gestion des catastrophes et urgences.

V. APPROCHE DE MISE EN ŒUVRE

Pour la mise en œuvre de cette stratégie, une approche holistique sera utilisée. Elle tiendra en compte des plans de développement sectoriels (Education, Environnement, santé, agriculture, élevage, pêche, transport, nutrition, météorologie, sismologie, etc.).

De manière spécifique, la mise en œuvre de cette stratégie se focalisera sur cinq (5) piliers :

- Partenariat et coopération internationale ;
- Appropriation et renforcement de capacités ;
- Mobilisation des ressources;
- Plaidoyer & communication; et Genre & Inclusion.

5.1. PARTENARIAT ET COOPÉRATION INTERNATIONALE (PUBLIC ET PRIVÉ)

Pour la mise en œuvre de la stratégie actualisée de réduction des risques de catastrophes SNRRC 2024- 2030 ; la Plateforme Nationale de Réduction des Risques de Cata strophes doit mobiliser organismes membres du système des Nations Unies, des ONG internationales, les institutions nationales et internationales ; les organismes donateurs et le secteur privé afin de travailler en partenariat avec les services et agences en charges de la prévention et gestion des catastrophes et des urgences.

Il y a aussi la nécessité d'impliquer les centres de recherches et de formation, les cabinets d'études, les organes de presses, les bénévoles et volontaires et les organisations communautaires de base.

5.2. APPROPRIATION ET RENFORCEMENT DE CAPACITÉS

Pour l'appropriation, il faut analyser les parties prenantes et définir les canaux de communication avec chacune d'elle. Faire plusieurs campagnes d'information et de sensibilisation du sommet jusqu'à là-bas et dans les différents secteurs d'activités.

Il s'agira également d'inciter les acteurs à intégrer les questions de catastrophes et urgences dans leur plan d'action. La coordination nationale devra mettre l'accent sur l'évaluation des besoins de renforcement de capacités de l'ensemble des services ou agences impliqués dans la gestion des catastrophes.

En ce qui concerne le renforcement de capacité, il faut d'abord le diagnostic et l'évaluation des besoins de formations et de renforcement de capacités techniques, politique, logistiques et financières et du capital humain.

Ensuite procéder aux renforcements de capacités suivant le plan de formation défini à la suite du diagnostic.

5.3. MOBILISATION DES RESSOURCES

La mise en œuvre de la présente stratégie requiert la mobilisation des ressources humaines et financières. Pour cela, la plateforme nationale de la RRC devra bâtir une stratégie de mobilisation de

ressources robuste, claire, cohérente, inclusive, participative et simplifié en matière d'idées de projets par services, agences et par niveau (local, préfectoral, régional et national).

Ce travail nécessite la disponibilité des ressources humaines compétentes sur les outils et mécanisme des différents financements climatiques, notamment les financements vert et bleu ; plusieurs fonds sont saisissables, notamment le fonds carbone, le fonds FECCAN, le fonds mondial de l'environnement, le fonds vert climat etc...

La mobilisation des fonds sera faite à travers une stratégie de mobilisation suivant plusieurs angles :

- **Ressources financières internes :**

Axées sur les budgets publics y compris ceux des collectivités et divers autres fonds nationaux (environnement, aide d'urgence, etc.). Il y a aussi des apports des OSC, ONG nationales et le secteur privé (sociétés minières, industries, banques, etc.).

- **Ressources financières externes :**

Axées sur le renforcement de la coopération avec les institutions bi et multilatérale présentes en Guinée, les organisations internationales et les agences du SNU.

- **Resource financière par les partenariats publics privés**

La Guinée dispose de plusieurs instruments de financement, notamment les crédits bail, le leasing, les partenariats publics privés etc...

5.4. PLAIDOYER & COMMUNICATION

La stratégie de plaidoyer doit être participative et inclusive et à tous les niveaux de décision, notamment la présidence, la primature et Ministères, le Conseil National de la Transition/ Assemblée Nationale, le Conseil Economique et Sociale, au niveau des collectivités locales et des institutions nationales et internationales, les ambassades et fonds qui financent la réduction des risques des catastrophes.

Pour la communication, la mise en place d'un observatoire nationale des catastrophes et urgences est nécessaire pour produire chaque année des annuaires statistiques.

Les acteurs nationaux, sous le leadership de la plateforme nationale, affirmeront leur présence sur la scène nationale grâce à un plan cohérent et intégré de communication qui mettra en exergue l'efficacité de l'approche, les résultats des interventions, l'enthousiasme et l'engagement dans la mise en œuvre des programmes et projets. Ces efforts devront être reconnus par le gouvernement et les partenaires.

5.5. GENRE & INCLUSION / GENRE & DIVERSITÉ

La mise en œuvre de la stratégie doit tenir compte de l'implication de tout le monde, la protection et la prise en compte des préoccupations de tous ; l'approche sera inclusive au genre et aux groupes de personnes marginalisées ou vulnérables (enfants, jeunes, femmes, personnes à mobilités réduites, les albinos et d'autres personnes malades, etc.).

L'implication des personnes ressources dont celles qui sont âgées ayant une certaine expérience doivent participer à la conception et la mise en œuvre des documents stratégiques d'alerte, de réduction des risques de catastrophes et urgences.

VI. DISPOSITIF ORGANISATIONNEL

Pour la mise en œuvre au niveau national des activités inscrites dans le plan d'action assorti de la stratégie nationale de réduction des risques de catastrophes pour la période de 2024- 2030, le CENAGCUE s'appuiera sur la Plateforme Nationale de Réduction des Risques de Catastrophes (PNRRC) qui est placé sous tutelle de la primature, la PNRRC est chargée de la mise en œuvre du plan stratégique.

Ce qui nécessite de doter la PNRRC et le CENAGCUE des équipements et matériels logistiques appropriés ; ce qui permettra facilement au centre d'apporter des appuis techniques aux différents acteurs dans la mise en œuvre des programmes de réduction des risques de catastrophes.

Pour faciliter la mise en œuvre, le secrétariat technique sera assuré par le centre national de gestion des catastrophes et des urgences environnementales (CENAGCUE) qui est sous tutelle du Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MEDD), le CENAGCUE est aussi le point focal du cadre de Sendai et est l'organe chargé du suivi pour la mise en œuvre des activités de cette stratégie.

Au niveau régional et préfectoral, le centre national de gestion des catastrophes et des urgences environnementales (CENAGCUE) continuera à s'appuyer sur les services techniques déconcentrés du Ministère de l'environnement et du Développement Durable (MEDD) à travers les DPEEF, les direction préfectorales et régionales de l'environnement ; du MATD à travers les bureaux régionaux et préfectoraux des affaires humanitaire ; enfin le MASPFE (action sociale) et les directions préfectorales des protections civiles.

Le CENAGCUE s'appuiera également sur plusieurs organisations non gouvernementales, notamment le Plan Internationale Guinée, la Croix rouge de Guinée et de plusieurs autres acteurs opérationnels.

Le CENAGCUE qui est le point focal du cadre de Sendai, va animer et coordonner la mise en œuvre des activités de ce plan d'action, enfin il supervisera l'élaboration des rapports d'activités du centre.

VII. CADRE DE SUIVI-EVALUATION-RECHERCHE

Le suivi évaluation pour la mise en œuvre de ce plan stratégique sera assuré par le Département Etudes et Planification du CENAGCUE, il remontera les informations et participera au traitement des données relatives à la mise en œuvre du plan stratégique et la stratégie nationale de réduction des risques de catastrophes.

Le suivi sera effectué tant au niveau interne qu'externe, pour le faire, le département études et planification du CENAGCUE bénéficiera de l'appui du Bureau de Stratégie et de Développement du Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MEDD).

Il assurera l'évaluation des indicateurs de performance des actions menées par le personnel, de l'utilisation de budget et toute autre question d'ordre technique du CENAGCUE.

Pour cela, le département études et planification sera chargé de :

- *Collecter et traiter les données sur les menaces et risques naturels et anthropiques ;*
- *Gérer le système d'alerte et d'information du public pour les situations critiques.*
- *Recenser et faire la cartographie des sites à risques géologiques, météo climatiques, environnementaux et urbains ainsi que de leur vulnérabilité sur les écosystèmes naturels et leur habitat sur toute l'étendue du territoire ;*
- *Participer à l'élaboration et le suivi de mise à jour des programmes, projets et plans relatifs à la gestion des catastrophes et urgences environnementales ;*
- *Superviser les études et les opérations de cartographie des zones à risques naturels, d'épidémies et épizooties ;*
- *Assurer le suivi des opérations d'évaluation des risques anthropique et l'application des normes de sûreté pour les procédures et équipements utilisés dans la gestion des urgences des substances chimiques et dangereuses ;*
- *Mener les études afférentes à la gestion des catastrophes ;*
- *Donner un avis technique sur les autorisations d'implantation ou la construction d'installations et équipements dans les zones à risques ;*
- *Proposer les plans d'aménagement et de gestion des zones à risques ;*
- *Fournir les informations nécessaires à l'élaboration des textes législatifs et réglementaires en matière d'urbanisme, de construction et d'occupations de zones à risques et d'assurer le suivi de leur application ;*
- *Elaborer ou approuver les plans d'intervention d'urgences pour les installations recevant les publics ;*
- *Participer à l'évaluation des pertes, dégâts et besoins d'urgence suite aux catastrophes ;*

- *S'assurer du suivi de la mise œuvre des recommandations issues des conférences mondiales relatives à la prévention et à la gestion des catastrophes.*

Ce dispositif requiert des réunions régulières avec le personnel impliqué dans la mise en œuvre du plan stratégique et examiner ensemble les progrès réalisés et formuler les recommandations pour le management.

Chaque trimestre ou semestre (cas des investissements dans la prévention et la préparation), les rapports de suivi-évaluation produits seront transmis à la direction pour décision et partage. A la fin de chaque année, un rapport annuel de suivi et évaluation et de recherches sera produit et partagé

VIII. BESOINS DES RESSOURCES FINANCIERES (EN EURO)

La mise en œuvre de ce plan stratégique requiert une mobilisation des ressources financières estimée à **29 400 000 €**

reparties en des proportions de 22,10% des investissements (soit 6 500 000 €) et 20% des frais de gestion (soit 4 900 000 €). Ces fonds proviendront des ressources internes et externes.

Tableau des coûts estimatifs pour la mise en œuvre du Plan Stratégique (2024-2030)

N°	AXES	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	TOTAL
1	Promotion des recherches et études sur les risques de catastrophes et urgences environnementales	300 000	400 000	500 000	100	100 000	100 000	100 000	1 600 000
2	Renforcement des capacités techniques et institutionnelles des acteurs en charge de la gestion des catastrophes et des urgences	1 000 000	1 250 000	1 250 000	500 000	500 000	500 000	500 000	5 500 000
3	Amélioration de la coordination, du suivi évaluation et recherche	200 000	300 000	300 000	300 000	300 000	300 000	300 000	2 000 000
4	Renforcement des connaissances et la compréhension des populations sur la RRC et leurs impacts sur le développement socioéconomique du pays	400 000	500 000	500 000	500 000	500 000	5000 000	500 000	3 400 000
5	Accroissement des investissements dans la RRC	500 000	1 00 000	1 00 000	1 00 000	1000 000	1 000 000	1 000 000	6 500 000

6	Renforcement des capacités des	950 000	950 000	900 000	800 000	500 000	200 000	200 000	4 500 000
7	Intégration des questions de catastrophes et urgences environnementales dans les programmes d'éducation et de développement	150 000	150 000	150 000	150 000	150 000	150 000	100 000	1 000 000
Sous-Total des axes stratégiques		3 500 000	4 550 000	4 600 000	3 350 000	3 050 000	2 750 000	2 700 000	24 500 000
Charges administratives (gestion) 20%		700 000	910 000	920 000	670 000	610 000	550 000	540 000	4 900 000
TOTAL GENERAL DU PS/SNRRC		**4 200 000**	**5 460 000**	**5 520 000**	**4 020 000**	**3 660 000**	**3 300 000**	**3 240 000**	**29 400 000**

IX. HYPOTHESES DE MISE EN ŒUVRE

Les principaux risques qui menacent la mise en œuvre du Plan stratégique du CENAGCUE sont :

RISQUES ET SA DESCRIPTION	MESURES D'ATTÉNUATION
Les crises politiques	• Tenir compte des périodes électorales ; • La gestion rationnelle des ressources et du temps
Le changements des autorités et décideurs politiques	• Elaboration d'un document de suivi évaluation • Désignation des points focaux dans les différents secteurs • Réunion d'orientation
Les crises sociales et économiques entraînant des violences et destruction des biens	• Elaborer et mettre en œuvre le plan de contingence national ; • Activation des structures d'alerte au niveau national et communautaire ; • Sensibilisation de la population
La lenteur dans les prises de décision administratives rendant impossible le respect des échéances pourrait entraver la bonne mise en œuvre des actions du Plan.	• Mettre en place des procédures simplifiées relatives à la gestion des crises ; • Engager les partenariats avec des services techniques spécialisés dans la mise en œuvre des actions.
La faible capacité du CENAGCUE dans la mobilisation des ressources entraînant des déficits de financement pourraient freiner la mise en œuvre efficace de ce Plan.	• Former les acteurs en mobilisation des ressources et en leadership ; • Développer une stratégie de mobilisation et de gestion des ressources. • Mobiliser des fonds et les rendre accessibles aux utilisateurs en adaptant les procédures de gestion du fonds au contexte de la crise et/ou de catastrophes.
Conflit de pouvoir et de compétences	• Mise en place d'une plateforme nationale de réduction de RRC ; • Organisation des rencontres de toilettage des textes réglementaires des acteurs nationaux clés ; • Prise de nouveaux décret, loi et arrêtés en éliminant les duplications de textes.

CONCLUSION

Le présent Plan stratégique qui s'aligne derrière les orientations stratégiques de la SNRRC 2019-2023, de la stratégie de la CEDEAO, des recommandations du rapport d'évaluation à mi parcourt du cadre de Sendai, du programme de réformes intérimaires (PRI- 2023-2025), a été élaboré sur la base du rapport d'évaluation interne et sur les perspectives.

Ce plan stratégique répond aux préoccupations et aspirations de la direction du CENAGCUE et de son personnel. Il permettra au CENAGCUE d'avoir une visibilité claire sur ses interventions et d'apporter son expertise aux autres acteurs nationaux.

Ce plan permettra également aux collectivités locales et d'autres acteurs d'acquérir de nouvelles connaissances et d'harmoniser leur compréhension sur la gestion des risques de catastrophe. Ce qui les permettra d'intégrer la dimension gestion des risques de catastrophes et urgences dans leur planification annuelle de développement et au niveau de tous les secteurs d'activités.

Ce plan vient également combler un vide et orientera le renforcement de capacités et le leadership du CENAGCUE dans la réduction des risques de catastrophe dans le pays.

Pour finir, ce travail a été rendu grâce aux membres du comité technique mis en place par le CENAGCUE qui orienté et appuyer les consultants dans le processus d'actualisation.

Une mention spéciale devra être accordée au bureau de l'UNICEF en Guinée pour la mise à disposition des ressources techniques et financières, du soutien sous toutes les formes et qui n'a ménagé aucun effort pour la réussite de ce travail.

CHRONOGRAMME DE MISE EN OEUVRE DU PLAN STRATEGIQUE

AXES STRATÉGIQUES	OBJECTIFS STRATÉGIQUES	RÉSULTATS ATTENDUS	ACTIONS CLÉS	INDICATEURS DE PRODUITS	1	2	3	4	5	6	7	Responsable
1. Renforcement des capacités techniques et institutionnelles des acteurs en charge de la gestion des catastrophes	1.1. Renforcer les capacités techniques et organisationnelles des acteurs en charge de la gestion des catastrophes	1.1.1. Capacités techniques et compétence du personnel sont améliorées	1. Recrutement du personnel des services et structures en charge de la gestion des catastrophes	Nombre de Personnel recruté et posté	X	X		X	X			
			2. Identification et analyse des besoins de formation du personnel	Les besoins de formation du personnel sont connus Besoins de formations identifiés et analysés	X							
			3. Elaboration et validation du plan de formation du personnel des acteurs en charge de la gestion des catastrophes	Plan de formation élaboré et validé par la direction	X							
			4. Mise en œuvre du plan de formation des acteurs en charge de la gestion des catastrophes et urgences	Nombre de session de formation organisée	X	X	X	X	X	X	X	

			5. évaluation du programme de formation	Nombre de module Nombre de cadres formés				X			X	
		1.1.2. les acteurs en charge de la gestion des catastrophes sont mieux structurés et plus performants	1.1.2. Structuration et équipement de des acteurs en charge de la gestion des catastrophes	Les besoins en équipement et logistique sont connus	X	X			X		X	
			2. Dotation du bureau en équipement et logistique appropriée	Bureau est doté en équipement approprié	X			X				
			3. Formalisation des relations de partenariats techniques et financiers	Nombre d'Accord de partenariat signé	X	X	X	X	X	X	X	
			4. Implication/ participation effective du CENAGCUE et la PNRRC dans l'élaboration des plans sectoriels de prévention et de gestion des catastrophes	Le nombre de plans sectoriels élaborés avec la participation du CENAGCUE et la PNRRC est connu	X	X	X	X	X	X	X	

			5. Organisation des rencontres périodiques avec les acteurs nationaux et PTF	Nombre de rencontres périodiques organisées	X	X	X	X	X	X	X	
			6. Participation aux rencontres nationales (groupes thématiques), sous régionales, régionales et internationales traitant des questions de prévention et de gestion des catastrophes	Nombre de participation des acteurs en charge de la gestion des catastrophes aux rencontres nationales, sous régionales et internationales est connu	X	X	X	X	X	X	X	
2. Amélioration de la coordination de la mise en œuvre, du suivi-évaluation des programmes et projets des acteurs en charge de la gestion des catastrophes	2.1. Améliorer le système de Coordination et de suivi-évaluation et de recherche	2.1.1. Interventions des acteurs en charge de la gestion des catastrophes mieux coordonnées et suivies	1. Revue du cadre de suivi évaluation et de recherche existant	Nombre de rapports de revue du cadre de suivi est disponible	X	X			X	X	X	
			2. Mise en place d'une base de données des risques de catastrophe	Une base de données est conçue et fonctionnelle	X	X	X	X	X	X	X	

			3. Cartographie et analyse des acteurs intervenant dans la RRC	Nombre d'acteurs	X	X	X	X	X	X	X	
			4. Mise en place du SAP	Mécanisme de fonctionnement du SAP décrit et connu des acteurs	X	X	X					
			5.Mise à jour périodique de la cartographie des acteurs ainsi que les zones à risque de catastrophe	Nombre de rapport de mise à jour de la cartographie existe								
			6. Mise en place d'un système d'information et de communication intégré sur la prévention et gestion des catastrophes	Un système d'information et de communication est conçu et fonctionnel	X	X	X					
		2.1.2. Des connaissances et bonnes pratiques dans la mise en œuvre des initiatives capitalisées et disséminées.	1. réalisation d'une étude de capitalisation et de valorisation des acquis en matière de RCC	Nombre de cas	X			X				

			1. Production et diffusion des rapports de capitalisation des interventions du CENAGCUE	Nombre de rapport de capitalisation existent avec preuve de dissémination	X			X				
			2. Formulation des avis techniques préalables à l'autorisation d'implantation, d'installations et d'équipements dans les zones à risque.	Les copies des autorisations et avis techniques existent	X	X	X	X	X	X	X	
			3. Edition trimestrielle d'un bulletin d'information sur les risques de catastrophes (y compris les informations du SAP).	Nombre de bulletin d'information, sur les risques de catastrophe y compris le SAP est connu	X	X	X	X	X	X	X	
3. Amélioration des connaissances et la compréhension des populations sur les risques de catastrophes et leurs impacts sur le développement socio-économique du pays	3.1. Renforcer la résilience des communautés aux risques de catastrophes	3.1.1. Connaissances, attitudes et pratiques des communautés faces aux risques de catastrophes accrues	1. Elaboration d'une stratégie de communication claire, cohérente et efficace sur la RRC dans le pays ;	Document de stratégie de communication est disponible	X			X				

			2. Organisation des campagnes de plaidoyer auprès de décideurs pour une intégration de la thématique RRC dans la planification du développement des programmes sectoriels	Nombre de campagne de plaidoyer organisée	X	X	X	X	X	X	X	
			3. Sensibilisation des collectivités locales (conseils communaux et comités préfectoraux de développement) et structures décentralisées sur leur rôle dans la gestion des risques de catastrophes,	Nombre de sessions de sensibilisation des collectivités organisées	X	X	X	X	X	X	X	
			4. Organisation des conférences et débats télévisés sur la mission, L'organisation et les interventions des acteurs en charge de la gestion des catastrophes.	Nombre de rapports des conférences et débats télévisés disponibles	X	X	X	X	X	X	X	

			5. Célébration de la journée internationale des catastrophes et/ou de l'environnement	Nombre d'évènements organisés	X	X	X	X	X	X	X	
		3.1.2.Gouvernance et le cadre institutionnel pour la gestion des risques de catastrophes renforcée au niveau local	1. Formation des communautés/ collectivités sur la gestion des risques de catastrophe.	Nombre de sessions de formation réalisées	X	X	X	X	X	X	X	
			2. Formation des médias (TV, Radios, Journaux) pour une meilleure communication sur la RRC.	Nombre de sessions de formation des media réalisées	X	X	X	X	X	X	X	
			3. Développement des projets de RRC pour instaurer une culture de sécurité et de résilience à tous les niveaux	Nombre de projets conçu avec financement obtenu	X	X	X	X	X	X	X	

			4. Diffusion des informations pertinentes aux décideurs et au public relatives aux risques de catastrophe et urgences environnementales auxquelles le pays est confronté (SAP)	Nombre de rapports d'information partagés avec les décideurs	X	X	X	X	X	X	X	
4. Accroissement des ressources pour mieux investir dans la prévention et réduction des risques de catastrophes ;	4.1. Rendre l'environnement favorable au développement durable	4.1.1. Environnement de développement durable favorable à la RRC dans le pays	1. Elaboration d'une stratégie de mobilisation des ressources y compris le Fonds de Secours d'Urgence	Document de stratégie de mobilisation des ressources existe	X	X	X	X	X	X	X	
			2. Mobilisation et sécurisation des fonds pour une réponse communautaire	Fonds mobilisés, disponibles et accessibles	X	X	X	X	X	X	X	
			3. Etablissement de la cartographie des installations à risques	Cartographie des installations à risque est établie	X	X	X	X	X	X	X	

			4. Appui aux collectivités à risques dans l'élaboration des plans de prévention et de réduction des risques de catastrophes	Nombre des appuis aux collectivités locales est connu	X	X	X	X	X	X	X	
			5. Mise en place des mécanismes de subvention des collectivités à risques pour la mise en œuvre de leurs plans d'action de RRC ;	Document de mécanisme ou de procédures de subvention des collectivités à risques existe	X			X				
			6. Identification et délimitation des zones et infrastructures à risques de catastrophes (inondation et incendie) dans le pays	Rapport d'identification et de délimitation des zones à risque disponible	X	X	X	X	X	X	X	
			7. Identification des zones à risques naturels, d'épidémies, d'épizooties	Rapport d'identification des zones à risques naturels disponible	X	X	X	X	X	X	X	
			8. Reboisement des cours d'eau ou des berges et les zones à risques ou sensible à l'inondation	Superficie reboisée.	X	X	X	X	X	X	X	

			9. Protection ou Curetage des lits des cours d'eau/ rivières dans les zones à risques d'inondation	Nombre de rives protégées	X	X	X	X	X	X	X	
			10. Elaboration des projets de réhabilitation et de reconstruction suite aux sinistres et catastrophes	Nombre de projets de re-construction ou de réhabilitation élaborés	X	X	X	X	X	X	X	
			11. Mise en œuvre des projets de réhabilitation et de recons-truction suite aux sinistres et catastrophes	Nombre de pro-jets financés et mise en œuvre.	X	X	X	X	X	X	X	
5. Renforcement des capacités des communautés à répondre effica-cement aux catas-trophes.	5.1. Sauver les vies et apporter de l'aide humani-taire aux popu-lations en cas de catastrophe	5.1.1. Les commu-nautés disposent de capacités ac-crues de réponses aux catastrophes	1. Elaboration d'un plan de contingence	Existence d'un plan de contingence mis à jour	X	X	X	X	X	X	X	
			2. Organisation des exercices de simulation pour les secours d'ur-gences	Nombre d'exer-cices de simula-tion organisés	X	X			X	X		

			3. Mobilisation et sécurisation des fonds pour des réponses aux catastrophes au niveau communautaire	Valeur de l'enveloppe des fonds disponible.	X	X	X	X	X	X	X	
6. développer la coopération et partenaire	6.1 développer les relations entre des acteurs en charge de la gestion des catastrophes	6.1.1signer des accords de partenaires	1. Signature des accords de partenariat avec les acteurs nationaux	Nombre d'accords signés	X	X				X	X	
			2. signature des accords de jumelage	Nombre de partenariat du jumelage signé	X	X				X	X	
7. Promouvoir les recherches et études	7. 1.faire des recherches et études sur les catastrophes et urgences environnementales	7.1.1Developper les travaux de recherches et d'études sur les questions de catastrophes et urgences environnementales	1. Recevoir des stagiaires pour traiter les thèmes de mémoires	Nombre de stagiaire Nombre de recherches	X	X	X	X	X	X	X	
			2. Recevoir les bénévoles et volontaires pour les travaux d recherches et études	Nombre de bénévoles ; Nombre de volontaires ; Nombre de recherches	X	X	X	X	X	X	X	

unicef